

| Action n°15 | Perfectionner la gestion forestière pour la rendre plus favorable aux insectes pollinisateurs sauvages |
|--------------------------|--|
| Axe de travail | Gestion, conservation et protection |
| Objectif | Encourager et soutenir des bonnes pratiques sylvicoles publiques et privées en faveur des insectes pollinisateurs sauvages |
| Échelle de l'action | Nationale et régionale |
| Calendrier | 2016-2020 |
| Contexte | La gestion forestière favorable aux pollinisateurs doit privilégier des lisières bien graduelles, préserver les milieux intraforestiers (bermes de chemins, fossés, prairies, zones humides, etc.), garantir la présence de bois mort sur pied et d'arbres à cavités et maintenir ou créer des zones de vieux bois (îlots de sénescence, réserves biologiques intégrales). |
| Description | <p>Définir et mettre en place, avec les collectivités territoriales et les propriétaires forestiers, des contrats de gestion adaptative en faveur des insectes pollinisateurs sauvages :</p> <ul style="list-style-type: none"> A. Définir une grille d'actions favorables aux insectes pollinisateurs sauvages en forêt B. Budgétiser les coûts des actions (perte de production ou contrainte de gestion) et définir le(s) financement(s) C. Placer les engagements sur les pas de temps des Plans simples de gestion et les aménagements forestiers (25 ans) D. Contractualiser à l'action et à son indicateur de réalisation (surface, mètres linéaires, nombre) et non pas à la surface parcellaire |
| Action(s) associée(s) | 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 19 PDDA, PNA Pies-grièches, PNA Chiroptères |
| Indicateurs de résultats | Contrats définis Nombre de contrats signés Surfaces forestières, mètres linaires et nombres contractualisés |
| Évaluation financière | A. Une réunion de travail 10x1 jour ETP + frais de déplacement + 2 j. B. ETP formalisation 5 j ETP |
| Pilote de l'action | CNPF et ONF |
| Partenaires potentiels | MEDDE, MAAF, associations naturalistes, CEN du Nord et du Pas-de-Calais, Parcs naturels régionaux |

Mesure phare : Perfectionner la gestion forestière pour la rendre plus favorable aux insectes pollinisateurs

La gestion forestière favorable aux pollinisateurs doit privilégier des lisières bien graduelles, préserver les milieux intraforestiers (fossés, prairies, zones humides...), garantir la présence de bois mort sur pied et d'arbres à cavités et maintenir ou créer des zones de vieux bois (îlots de sénescence, réserves biologiques intégrales).

Action

L'Office national des forêts et les parcs nationaux de France ont signé avec le MEDDE une convention d'engagement pour la prise en compte des insectes sauvages dans leurs modalités de gestion.